

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 38/2026

OBJET : DEPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRESCIANI Gaël, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, FAURE Nathalie, GRIGNON Aurélie, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, DAUJAN Nicolas, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusées : DESMEURE Juliane pouvoir BRUNET Michel, GRANGER Véronique pouvoir à OGHDAYAN Adeline.

Mme Nathalie FAURE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est éligible, cette année, à la dotation cantonale issue du produit des amendes de police. Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée est de 3 475 €.

Afin de pouvoir en bénéficiaire, il est nécessaire de réaliser une dépense en lien avec la sécurité routière.

À ce titre, il propose l'acquisition d'un radar pédagogique équipé d'un panneau solaire ainsi que de plots routiers solaires LED encastrables destinés au balisage d'un passage piéton, pour un montant total de 3 816,31 € HT.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à procéder à l'acquisition d'un radar pédagogique avec panneau solaire et de plots routiers solaires LED encastrable (balisage passage piéton) pour un montant total de 3816,31 € HT.
- Sollicite auprès du département une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation des amendes de police.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

